

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Qualité des eaux littorales** Présence de toxines lipophiles sur une partie du littoral morbihannais

situation au 14 août 2018

En raison de la contamination de coquillages par des toxines lipophiles phytoplanctoniques, (phytoplanctons naturels se développant dans des conditions météorologiques favorables), une interdiction de pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine **de tous les coquillages** a été prononcée **le 14 août 2018** par le préfet du département pour les zones suivantes :

- la baie de Kervoyal,
- l'étier de Billiers,
- et le littoral damganais (côté océan)

L'interdiction concernant **les donax pour la baie d'Étel (bande côtière entre la rivière d'Étel et Penthièvre) reste toujours en vigueur.**

Ces interdictions s'appliqueront jusqu'au rétablissement d'une situation sanitaire satisfaisante.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : [www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts](http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts), ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : [www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime](http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime).



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan